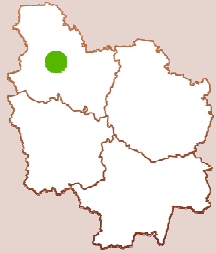




COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLE À AUXERRE



Localisation : Auxerre

Territoire concerné :

61 814 habitants / 19 communes adhérentes / Zone urbaine

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de l'auxerrois

Début du projet : juillet 2009



Présentation de l'opération

DESCRIPTION

Depuis juillet 2009, le compostage en pied d'immeuble est pratiqué par les habitants d'une copropriété de 58 logements. Quinze familles ont signé la charte d'engagement dans cette démarche et apportent leurs biodéchets dans un composteur collectif. La résidence dispose d'espaces verts dont l'entretien, assuré par un paysagiste, fournit du structurant (broyat, feuilles) à ajouter aux biodéchets des habitants. Trois habitants « référents » sont en charge d'ajouter ce structurant et de retourner régulièrement le contenu du composteur. Leur rôle est également d'assurer un relai d'information "compostage" entre les services de la collectivité et les résidents. Le compost est utilisé pour fertiliser les espaces verts de la résidence, ainsi que les plantations de balcons des habitants. Cette première opération a eu un effet "boule de neige" : en juillet 2010, une seconde résidence de 32 logements, située à proximité, s'est également engagée dans cette démarche. Actuellement, 18 foyers sont signataires de la charte d'engagement ; deux habitants "référents" ont été identifiés. Deux autres projets ont démarré en 2011.

CONTEXTE

En 2007, la communauté de l'auxerrois s'est engagée dans un programme de promotion du compostage sous toutes ses formes (en tas, en composteurs, mulching, paillage...). Sa volonté est de maintenir et développer l'ancrage des pratiques de compostage chez les habitants, tout en améliorant la qualité. Pour cela, la collectivité s'appuie sur les pratiques existantes, les met en valeur et les diffuse. Elle a ainsi créé un poste de maître-composteur, dont la mission est de relayer l'information sur le sujet et d'accompagner les habitants dans leurs pratiques.

Caractéristiques de la gestion des déchets

Tonnage annuel DMA collectés (hors gravats) : 31 676 Année de référence : 2010

Organisation de la gestion du service déchets :

- Collecte OMR : régie ; Collecte sélective du verre : marché de prestation ; Collecte sélective des recyclables secs : non homogène sur le territoire (régie et marché de prestation) ; Collecte sélective des bio déchets ou déchets verts seuls : non concerné ; Déchèteries : régie

Equipements de collecte et de traitement :

- Nombre de déchèteries : 3
- Mode de collecte des recyclables secs : mixte
- Mode de collecte du verre : apport volontaire
- Site de traitement des OMR : en dehors du territoire
- Localisation du site de traitement : CSDU de Chevilly (45)
- Autre information : 1095 composteurs domestiques distribués par la collectivité aux foyers volontaires en 2007



Mise en œuvre de l'opération

GRANDES ÉTAPES

- A l'automne 2008, la communauté de l'auxerrois a été sollicitée par des habitants de la résidence Saint-Exupéry, à Auxerre, pour mettre en place un composteur au pied de leur immeuble.
- Au printemps 2009, une première information auprès des résidents sur le compostage collectif et un sondage pour en connaître le nombre potentiellement intéressés ont été réalisés dans le cadre d'une enquête de voisinage menée par le conseil de quartier des Conches. Le projet a été présenté au conseil syndical de co-propriété et a été retenu. En parallèle, il a fait l'objet d'une validation par les élus de la commission environnement de la communauté de l'auxerrois.
- Le 6 juillet 2009, une réunion d'information a été organisée à destination de l'ensemble des résidents : elle a notamment servi à déterminer les possibilités d'emplacement des composteurs, recenser les volontaires et à identifier trois "guides-composteurs" (habitants référents).
- Le 9 juillet 2009, l'inauguration du composteur s'est faite dans la convivialité. Des bio-seaux ont été proposés aux 13 foyers volontaires (sur 58) qui ont signé une charte de participation formalisant les engagements réciproques avec la collectivité. Par la suite, deux autres familles se sont également engagées et d'autres participent mais sans être signataires de la charte.
- En mai 2010, un bac de maturation du compost a été installé.
- Des habitants d'une résidence voisine, les Conches, ont eu connaissance de l'opération et ont sollicité la collectivité pour mettre en place une démarche similaire. Après le même processus de validation du projet par la co-propriété et de mobilisation des résidents, un composteur (petit modèle) y a été installé le 23 juin 2010. En février 2011, constatant la réussite du projet, la communauté de communes a installé un composteur grand modèle, et a équipé l'aire de compostage de deux autres composteurs.
- Au printemps 2011, une première distribution du compost aux habitants de la résidence Saint-Exupéry a été effectuée.

RESSOURCES - Moyens humains et financiers

Année de lancement :

- Etude, développement conseil : Technicien : 2h ; Maître composteur : 2h
- Communication, sensibilisation, formation des relais : Technicien : 2h ; Maître composteur : 4h
- Suivi : Technicien : 2h ; Maître composteur : 11h

Années suivantes :

- Suivi : Technicien : 2h ; Maître composteur : 8h

Dépenses en euros pour chaque opération		
Année de lancement		
Personnel	Etude, conseil, développement, formation, suivi...	539
Equipement	Composteurs, bio-seaux...	273
Charges diverses	Communication frais de structure...	51
	<i>Total</i>	863
Années suivantes		
Personnel	Suivi	274
Charges diverses	Communication	51
	<i>Total</i>	325

Éléments de bilan

BILAN ENVIRONNEMENTAL

- Le suivi des quantités compostées par les résidents est en projet à partir de foyers tests. Une estimation volumique a pu toutefois être réalisée. Elle montre que les résultats sont variables d'une résidence à l'autre, notamment en fonction des habitudes alimentaires des résidents (consommation de plats préparés ou cuisine maison).
- Les déchets de viande et de poisson ne sont pas acceptés. Quelques erreurs de tri ont été constatées au début de l'opération (étiquettes de fruits, films plastiques...) mais ont pratiquement disparu aujourd'hui.

BILAN ECONOMIQUE

Le compostage en pied d'immeuble permet d'éviter le coût du traitement des déchets compostés qui seraient, sinon, transportés et enfouis. Le nombre de logements concernés est toutefois encore insuffisant à ce jour pour que le coût évité soit significatif à l'échelle du service des déchets de la communauté de l'auxerrois.

BILAN SOCIAL

- Il y a eu une bonne adhésion des résidents à la démarche : 15 foyers participants sur 58 pour la première résidence, 19 foyers sur 32 pour la seconde.

« Etant originaire de la campagne, j'étais déjà sensibilisée au compostage par ma famille et mes amis. Je ne pensais pas que c'était possible en ville. En milieu urbain, cela présente à la fois un intérêt environnemental, mais aussi relationnel. Au lieu de rester enfermés dans son appartement, on apprend à connaître ses voisins sous un autre angle. Au printemps prochain, nous souhaitons organiser un apéritif autour de ce projet commun aux habitants de la résidence. »

Valérie GERMAIN, référente compostage dans la seconde résidence

Contact

Raphaël POUSSIN
Responsable technique
Communauté de l'auxerrois
2 Ter, Rue Faillot BP 58
89010 Auxerre
Tél. : 03 86 72 20 60

Courriel : contact@cc-auxerrois.fr

L'approche par le cycle de la matière a du sens pour les habitants. On ne parle plus de "déchets" qu'il faut gérer mais d'un "produit" qui a une valeur ajoutée si on le composte. Et qui devient un produit naturel qui peut contribuer à produire notre nourriture. Cela fait réfléchir et interpelle sur notre rapport aux ressources naturelles de la planète. Ce type d'opération est un vecteur intéressant pour développer une vision responsable et promouvoir la prévention et la valorisation des déchets.

Raphaël POUSSIN



Le transfert du compost dans le bac de maturation à la résidence Saint-Exupéry

Photos : communauté de l'auxerrois



L'inauguration du composteur à la résidence des Conches

Enseignements

FACTEURS DE RÉUSSITE

- Un projet qui émane d'habitants motivés et non de la collectivité.
- Des référents compostage parmi les habitants et des temps de rencontre conviviaux.
- Une sensibilisation de l'ensemble des habitants basée sur une approche "maintien du cycle de la matière organique et de la fertilité des sols" et non pas sur une approche "gestion des déchets".
- Un choix concerté pour l'emplacement du composteur (pas trop près pour ceux qui craignent des nuisances, pas trop loin pour ceux qui compostent) et un aménagement pour une bonne accessibilité (cheminement pour éviter l'herbe par exemple).
- Des espaces verts facilitant l'installation d'une aire de compostage et fournissant l'apport de structurant.
- L'implication des résidents dans la production puis l'utilisation du compost. L'objectif est d'intégrer le compostage dans la vie de l'immeuble et que l'aire de compostage fonctionne en totale autonomie par l'implication des résidents et des guides compostage.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

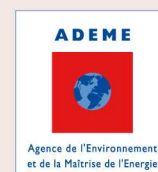
- Pour la première résidence : démarche réalisée par la collectivité, de manière très formalisée, auprès du syndic de copropriété. L'acceptation du projet n'a pas été facile. (Pour la seconde résidence, c'est un habitant motivé qui en a fait lui-même la proposition au syndic de copropriété et a fait validé le projet.)
- Difficulté à toucher les locataires (turn over important) ; un affichage permanent de l'opération dans les immeubles a été effectué pour améliorer l'information des nouveaux arrivants.
- Réticence de la société d'entretien d'espaces verts de la résidence à participer à la démarche.
- La démarche individuelle d'une résidence sur le quartier du centre ville qui a sollicité la collectivité pour s'équiper de composteurs mais n'a pas souhaité l'accompagnement de la collectivité. Le gardien gère seul le composteur ; il n'y a pas de référents parmi les habitants.

ÉLÉMENT(S) DE REPRODUCTIBILITÉ ET/OU DE TRANSFÉRABILITÉ

- Pour mettre en place une opération de compostage en pied d'immeuble, il suffit de pouvoir disposer d'un simple espace vert d'au moins 3 m², et d'avoir un nombre de participants minimum.
- Un minimum de 3 ou 4 foyers sont requis pour démarrer l'opération. L'essentiel réside dans l'implication des habitants motivés (mobilisation du syndic des copropriétaires, rôle de guides composteurs) afin que le compostage fasse pleinement partie de la vie de l'immeuble et que l'aire soit gérée en autonomie.

Perspectives

- Promotion des démarches de compostage en pied d'immeuble afin d'apporter une émulation sur des résidences collectives où la démarche peut être reproduite. Une nouvelle opération a été lancée en juillet 2011 sur une copropriété de 117 logements sur le quartier des Rosoires ; une autre est en projet sur un immeuble de 140 foyers de l'Office auxerrois de l'habitat.
- Mise en place d'un suivi des quantités compostées auprès de foyers tests, représentatifs de différentes catégories de ménages.
- Rédaction d'une charte du compostage collectif (comme il existe une charte d'engagement entre la collectivité et l'usager pour le compostage domestique). Cette charte garantira notamment un accompagnement et un suivi de l'opération par la collectivité.
- Mise en réseau des guides-composteurs et l'apport de formation complémentaire
- Réflexion pour développer des opérations de compostage de quartier, suite à la demande de foyers en maisons individuelles qui souhaitent notamment gérer à plusieurs leurs déchets verts (branchages...)



ALTERRE BOURGOGNE

9 Bd Rembrandt
21000 DIJON
Tél. 03 80 68 44 30
Fax: 03 80 68 44 31
www.alterre-bourgogne.fr